



Privalto Opportunité Rendement II

Titre de créance présentant un risque
de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

| La banque d'un monde qui change

Produit financier alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa3, Standard & Poor's AA- Fitch Ratings A+), émetteur du produit.

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la date d'échéance (cf. contrat d'assurance).

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Privalto Opportunité Rendement II est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50 (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Le versement de coupons annuels fixes de 6 % les années où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine ;
- La possibilité d'un remboursement automatique anticipé du capital en année 1 à 7 si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus (soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %) ;
- Une perte en capital à l'échéance, si à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Afin de bénéficier de la protection du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice inférieure ou égale à 40 % à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 6 % annuels en cas de forte hausse de l'indice.

N.B :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

AVANTAGES

- **Un coupon de 6 %** est versé chaque année où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.
- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, **l'investisseur est remboursé automatiquement par anticipation** et reçoit en plus de son capital initial un coupon de 6 %.
- **Le capital est intégralement remboursé à l'échéance** si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en capital** : si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions** : la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- **Le gain est plafonné aux coupons fixes de 6 % annuels**, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit - Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

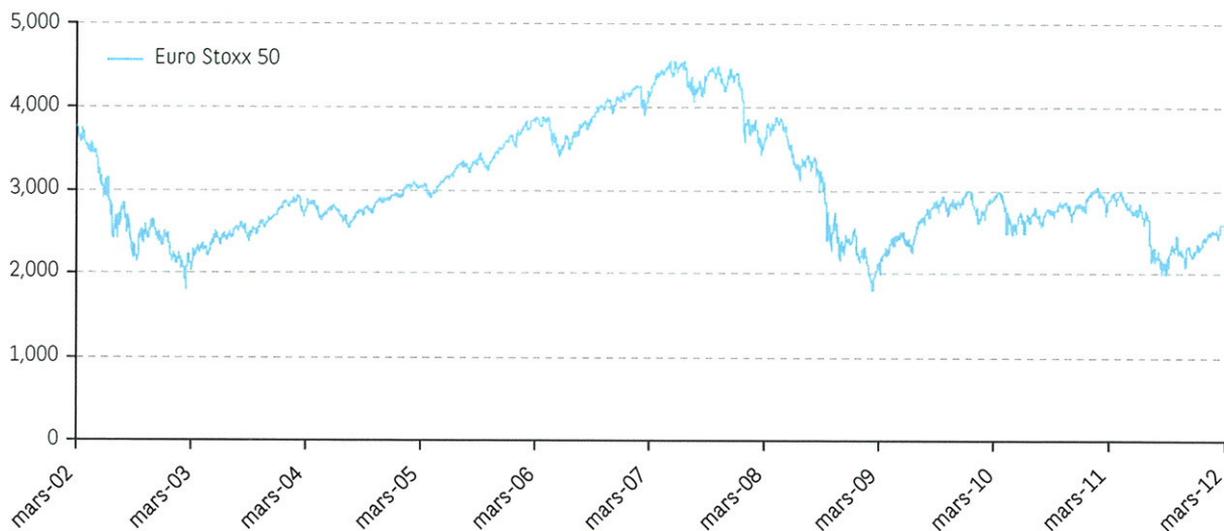


L'INDICE EURO STOXX 50 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PRIVALTO Opportunité Rendement II est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (*pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com*).

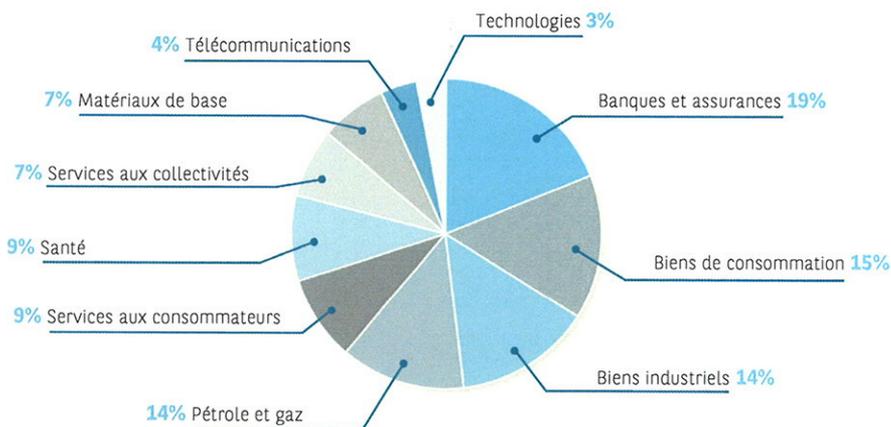
Niveaux historiques entre le 1^{er} mars 2002 et le 30 mars 2012

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



Source : Bloomberg, 30 mars 2012

Répartition sectorielle de l'indice Euro Stoxx 50



À la date de constatation initiale, soit le 10 juillet 2012, on détermine le niveau d'origine de l'indice.

DE POTENTIELS COUPONS

- À chaque date de constatation annuelle, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit au titre de l'année écoulée :

Un coupon de 6 %

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE LES 7 PREMIÈRES ANNÉES

- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

- Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois cas de figures se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

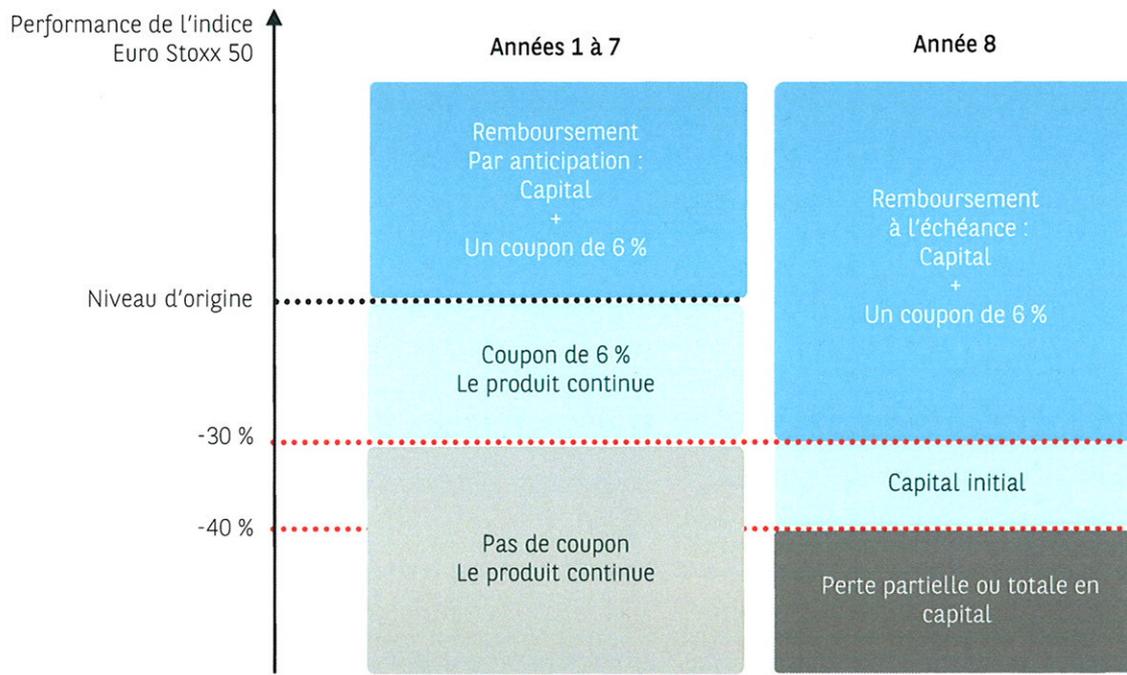
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 40 %, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit :

Le capital diminué de la baisse de l'indice
L'investisseur subit une perte partielle ou totale de son capital

EN RÉSUMÉ



Graphique à caractère uniquement informatif

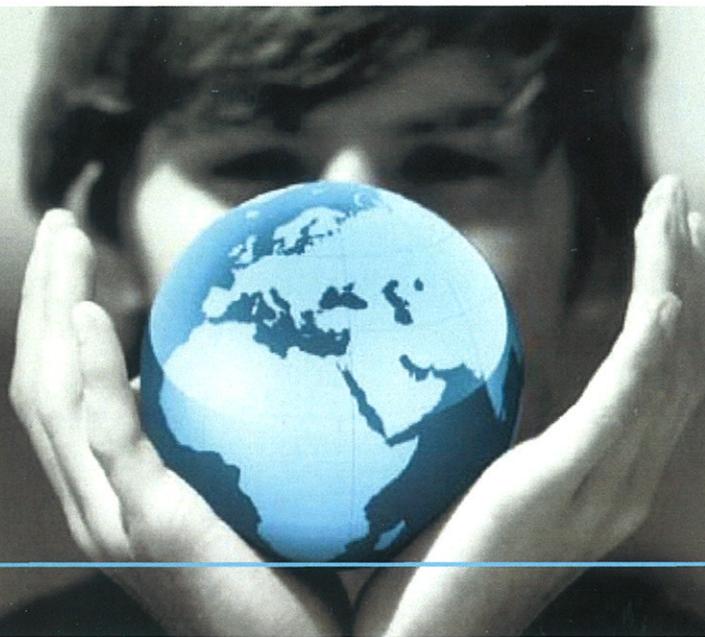
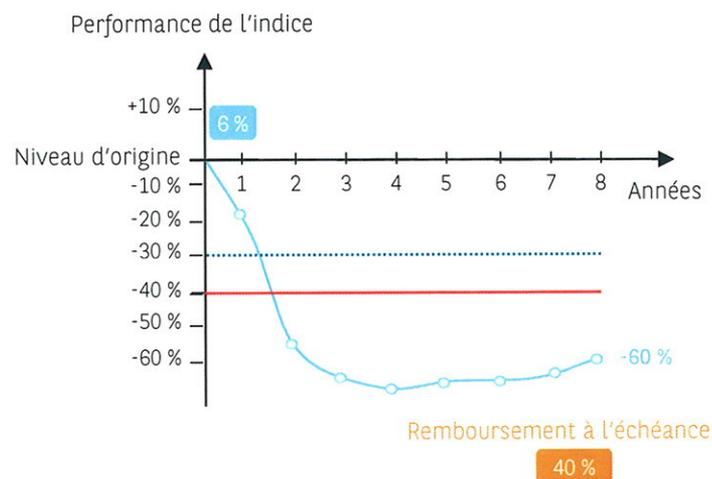


ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice
- Coupon versé
- Capital remboursé
- · · · · Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés
- Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

Scénario défavorable : forte baisse de l'indice avec une baisse de plus de 40 % à l'échéance



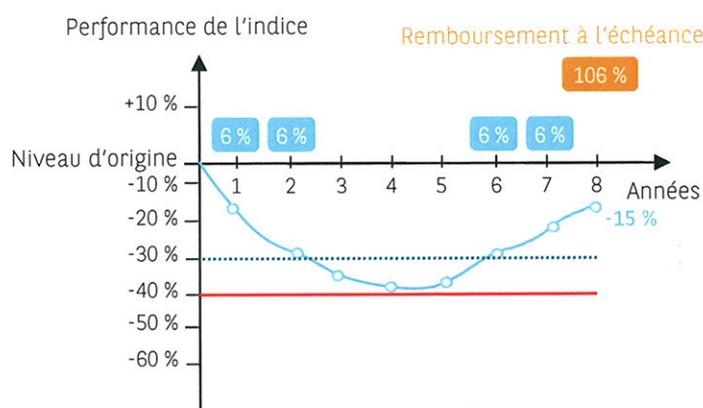
À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais au-dessus du seuil des -30 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 %.

L'indice clôture en baisse de plus de 30 % à toutes les dates de constatation annuelles suivantes. L'investisseur ne reçoit donc pas de coupons et le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'indice ; l'investisseur subit une perte de 60 %.

Après avoir reçu un coupon à la fin de la première année, l'investisseur reçoit à l'échéance le capital diminué de 60 % = 40 % de son capital. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de -10,04 % (contre -10,82 % pour l'indice).

Scénario intermédiaire : forte baisse puis léger redressement de l'indice sans baisse de plus de 40 % à l'échéance



À toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 30 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 6, 7 et 8. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.

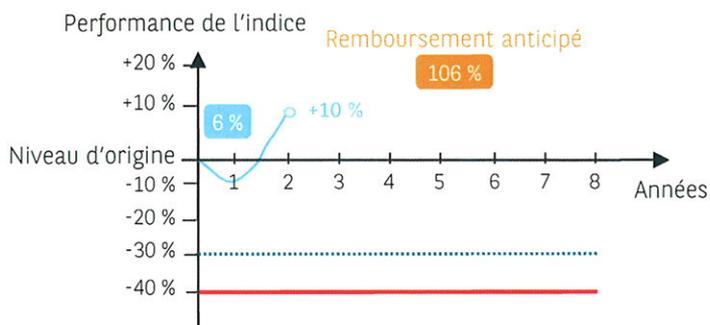
À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc l'intégralité du capital initial.

Après avoir reçu un coupon à la fin des années 1, 2, 6, et 7, l'investisseur reçoit à l'échéance le capital + 6 % = 106 % de son capital. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 3,71 % (contre -2,01 % pour l'indice).

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice
- Coupon versé
- Capital remboursé
- · · · · Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés
- Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

Scénario favorable : hausse de l'indice à moyen terme

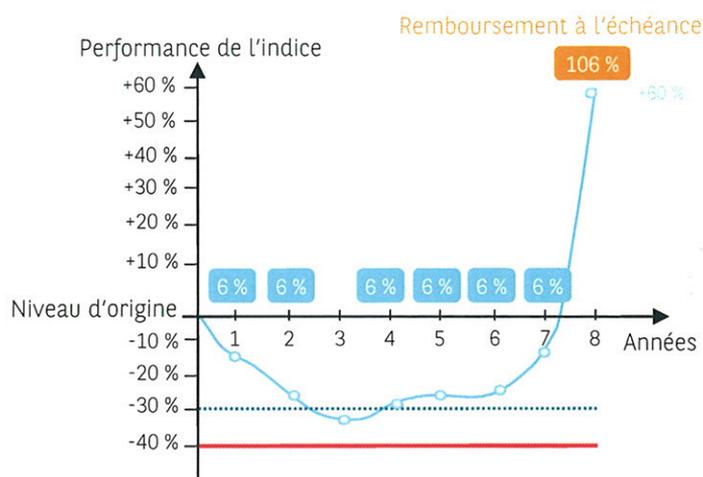


À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau d'origine ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 % au terme de cette première année.

À la 2^{ème} date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché : l'investisseur reçoit, au terme de la deuxième année, l'intégralité du capital initial, majoré d'un coupon de 6 %. après avoir reçu un coupon de 6 % au terme de la première année.

Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 6 % compte tenu du plafonnement des gains (contre 4,88 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains : forte hausse de l'indice à l'échéance



L'indice clôture à chaque date de constatation annuelle en dessous de son niveau d'origine.

Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 30 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 4, 5, 6, et 7. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.

La dernière année, l'indice augmente fortement et clôture, à la date de constatation finale, en hausse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc l'intégralité du capital initial augmenté d'un coupon de 6 %, il ne bénéficie pas de toute la hausse de l'indice.

Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 5,2 % compte tenu du plafonnement des gains (contre 6,1 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil des -30 % à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ Code ISIN	XS0770150273
■ Forme juridique des Titres de créance	EMTN présentant un risque de perte en capital
■ Émetteur	BNP Paribas S.A. (AA- / Aa3/ A+)
■ Valeur nominale	1 000 €
■ Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
■ Souscription	Du 24 avril 2012 au 10 juillet 2012. Le prix de souscription par Titre de créance progressera de 993,90 € à 1 000 € entre ces dates (soit une rémunération au taux équivalent annuel de 3 % pendant la période de souscription)
■ Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,90 % TTC du montant de l'émission
■ Sous-jacent / indice	Indice Euro Stoxx 50 (code ISIN : EU0009658145)
■ Date d'émission	24 avril 2012
■ Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	10 juillet 2012
■ Dates de constatation intermédiaire	3 juillet 2013 ; 3 juillet 2014 ; 3 juillet 2015 ; 4 juillet 2016 ; 3 juillet 2017 ; 3 juillet 2018 ; 3 juillet 2019
■ Dates de remboursement anticipé et de paiement des coupons potentiels	10 juillet 2013 ; 10 juillet 2014 ; 10 juillet 2015 ; 11 juillet 2016 ; 10 juillet 2017 ; 10 juillet 2018 ; 10 juillet 2019
■ Date de constatation finale	3 juillet 2020
■ Date d'échéance	10 juillet 2020
■ Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
■ Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente
■ Valorisation	Quotidienne
■ Cotation	Bourse du Luxembourg
■ Règlement/livraison	Euroclear France / Clearstream Luxembourg



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVERTISSEMENT

PRIVALTO OPPORTUNITÉ RENDEMENT II (ci-après les « EMTN ») sont des Euro Medium Term Notes à présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Opportunité Rendement II. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Opportunité Rendement II en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des EMTN exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les EMTN et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les EMTN au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux EMTN et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux EMTN avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les EMTN à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Programme for the issuance of debt instruments » daté du 7 juin 2011 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa 11-0208, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des EMTN, cette dernière prévaut. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les EMTN, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.